

5 REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-125 DU 28 MARS 2006

Chargeant Monsieur Valentin Aditi HOUDE,
Ministre chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de
l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme pour compter du 25 Mars au 1^{er}
Avril 2006.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
VU le Décret n° 2006 049 du 15 Février 2006 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Lundi 25 Mars au 1^{er} Avril 2006, Monsieur Valentin Aditi
HOUDE, assurera l'intérim de Monsieur Jules C. ASSOGBA, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mars 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 –
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.